

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 368 Vœu relatif à l'insécurité dans le quartier de la Porte de Saint-Ouen

Le Conseil de Paris,

Considérant que le 7 septembre dernier, un homme a reçu un tir d'arme à feu à proximité du stade Max Rousié ;

Considérant les nombreuses violences et agressions commises aux abords du complexe sportif Max Rousié ;

Considérant la récente recrudescence de rixes particulièrement violentes dans le quartier de la Porte de Saint-Ouen ;

Considérant les nombreuses nuisances et trafics perpétrés aux abords de la Place Louis Loucheur ;

Considérant les demandes répétées d'installation d'une caméra de vidéoprotection Place Louis Loucheur ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Olga JOHNSON et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants

Emet le voeu

- Que la Préfecture de Police procède à l'installation d'une caméra de vidéoprotection Place Louis Loucheur
- Que la Préfecture de Police renforce le dispositif de sécurité et de tranquillité publique dans le quartier notamment en mobilisant davantage de moyens humains et matériels la nuit